

Suivi des travailleurs temporaires

(CDD, intérimaires et saisonniers)



Médecins
Infirmier(e)s

À DISTANCE

Réf. 21b002_D



7 h
3 avril



490 € HT

Formation consacrée au suivi de catégories de travailleurs dont le suivi est spécifique.

Le programme de ce stage sera susceptible d'être modifié en fonction de l'évolution législative et réglementaire.

Prérequis

Exercer en SPST.

Objectifs

- Maîtriser la réglementation consacrée aux travailleurs temporaires (CDD, intérimaires et saisonniers) en santé au travail.
- Organiser le suivi de santé de ces salariés.
- Pour les intérimaires, maîtriser les spécificités des relations et des obligations entre entreprise de travail temporaire et entreprise utilisatrice.

Programme

- Analyser les modalités de suivi des travailleurs par le médecin et l'IST.
 - Contrats, travaux interdits.
 - Suivi de la santé, traçabilité des expositions.
 - Rôle des IST.
- Cas particuliers des intérimaires : relation entreprise utilisatrice, travail temporaire et SPST.

Modalités pédagogiques

- Alternance de méthodes affirmatives, interrogatives et expérientielles.
- Étude de cas.
- Partage de pratique et mise en situation.
- Évaluation par quiz.
- Cas pratiques de décisions de commission à analyser et commenter

ANIMATION

Médecin du travail
ou docteur en droit

DÉROULEMENT

➢ 9h00-12h30 / 13h30-17h00

SUIVI ET ÉVALUATION

- Supports de cours inclus.
- Tests de positionnement.
- Évaluation des acquis : autoévaluations, quiz, analyses de cas, etc.
- Évaluation à froid.


fometra
FORMATION EN SANTÉ AU TRAVAIL
ISO 9001:2015
Labellisation PMR